



**ECOS Nord**  
*Évaluation-orientation de la COopération Scientifique*  
*Programme de coopération et de*  
*Partenariat universitaire et scientifique*  
*France - Amérique Latine (Colombie - Mexique - Pérou - Venezuela)*  
*MEAE - MESRI*



## COOPÉRATION SCIENTIFIQUE AVEC LE PÉROU

### 8ème APPEL À PROJETS (Clôture : 10 juin 2026)

1. **Partenaires institutionnels en France** : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) via l'Ambassade de France au Pérou et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

**Partenaire institutionnel au Pérou** : CONCYTEC (Conseil national des Sciences, de la Technologie et l'Innovation Technologique) et son opérateur PROCENCIA (Programme National de Recherche Scientifique et Études Avancées).

2. **Date limite de réception des projets** (formulaire de candidature et documents annexes) : le 10 juin 2026, délai de rigueur. Les projets portés par les équipes françaises doivent être déposés sur la plateforme électronique MoveOn mise à disposition sur le site Internet de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Le(a) partenaire péruvien(ne) doit déposer le même projet de manière simultanée auprès du comité péruvien (dans les mêmes termes et le même contenu mais en langue espagnole), en utilisant le formulaire fourni par PROCENCIA qui émet en parallèle un appel à propositions sur son site web : <https://prociencia.gob.pe>

3. Les projets portés par les équipes françaises doivent être rédigés en français ou en anglais et peuvent porter sur tous les champs de la connaissance. Toutefois, à qualité scientifique égale, les projets relevant des priorités de la coopération franco-péruvienne feront l'objet d'une attention particulière :

- Sciences de la vie et de la biotechnologie
- Sciences de l'ingénieur
- Technologies de l'information et de la communication
- Sciences de l'environnement
- Sciences fondamentales
- Sciences humaines, économiques et sociales

L'approche pluridisciplinaire du projet et l'émergence de nouvelles collaborations franco-péruviennes (thématiques et institutionnelles) sont considérées comme des atouts. La



**ECOS Nord**  
*Évaluation-orientation de la COopération Scientifique*  
*Programme de coopération et de*  
*Partenariat universitaire et scientifique*  
*France - Amérique Latine (Colombie - Mexique - Pérou - Venezuela)*  
*MEAE - MESRI*



participation de jeunes chercheur(e)s permanent(e)s et contractuel(le)s (post doctorant(e)s) ainsi que le portage de projet par des chercheuses sont vivement encouragés.

4. Le Comité scientifique ECOS NORD est réparti en six grands champs disciplinaires :

- **Agronomie, environnement et biologie animale**
- **Sciences humaines et sociales**
- **Mathématiques, informatique et automatique**
- **Sciences physiques et chimiques**
- **Sciences de la vie et de la santé**
- **Sciences de la terre et de l'univers**

5. Si plusieurs établissements sont impliqués dans le projet, ils désignent en concertation un(e) seul(e) responsable scientifique. Dans tous les cas, c'est l'établissement de rattachement du (de la) responsable de projet qui soumet le dossier au Comité ECOS Nord.

6. Chaque responsable ne peut déposer qu'un seul projet par appel à propositions. S'il/elle a déjà bénéficié d'une aide ECOS Nord Pérou pour un projet antérieur, ce dernier doit être terminé et avoir été soumis à une évaluation finale. Une année de carence est obligatoire entre la fin d'un programme ECOS Nord et une nouvelle candidature de la part des deux équipes ayant été précédemment lauréates. Le programme ECOS Nord n'a pas vocation à fournir des financements récurrents.

7. Le (la) porteur(e) du projet doit être en activité tout au long des 3 années du projet ECOS Nord et au moins l'un(e) des chercheur(e)s du projet doit être habilité(e) à diriger des recherches (HDR) et en activité au moment du dépôt du dossier. Il ne peut y avoir qu'un(e) seul(e) porteur(e) de projet pour la partie française.

8. **Procédures de sélection** : évaluation en parallèle des projets, en France par des experts du comité ECOS Nord et la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRE, au Pérou par des experts indépendants mobilisés par CONCYTEC - PROCIENCIA, sélection commune lors d'une réunion d'un comité mixte.



9. **Types d'actions retenues** : collaboration à un projet scientifique commun intégrant un volet de formation au niveau doctoral en France et au niveau master et/ou doctorat au Pérou.

10. Pour être recevable, le projet doit impérativement faire participer :

■ **Equipe péruvienne :**

- Un(e) ou plusieurs chercheur(e)s principal(es), titulaire(s) d'un grade de docteur, ayant participé à au moins un projet de recherche ou publié un article dans une revue indexée ; le(s) chercheur(e)s doit/doivent être inscrit(e)s sur le registre ORCID et la plateforme CTI Vitae du CONCYTEC. Les chercheur(e)s principal(es) peuvent provenir d'universités publiques ou privées reconnues par la SUNEDU, des instituts publics de recherche (IPIs) ou des centres de recherche publics ou privés sans but lucratif pouvant mobiliser des étudiants de master et de doctorat.
- Au moins un(e) (1) étudiant(e) de master ou un(e) (1) doctorant(e). Il est possible de proposer au maximum deux (2) étudiant(e)s de master ; ou deux (2) doctorant(e)s ; ou un(e) (1) étudiant(e) de master et un(e) (1) doctorant(e). Le 2<sup>e</sup> étudiant(e) pourra se joindre à l'équipe au cours de la deuxième ou troisième année du projet.

■ **Equipe française :**

- Au moins deux ou trois chercheur(e)s en activité, dont un(e) habilité(e) à diriger des recherches (HDR)
- Au moins un(e) doctorant(e) français(e) ; les bénéficiaires des missions juniors doivent être nommément précisés dans le dossier de candidature.

11. Les doctorant(e)s en co-tutelle peuvent faire partie du projet. Cependant, ils et elles doivent obligatoirement ne faire partie que d'une seule équipe (française ou péruvienne) et ne pas être inscrit(e)s dans les deux équipes en même temps.

12. Des étudiant(e)s de master peuvent intégrer l'équipe française du projet sans bénéficier des mobilités (contrairement aux étudiant(e)s de master de l'équipe péruvienne). Ils et elles ne pourront bénéficier des mobilités que si une inscription en doctorat dans un établissement français est réalisée durant le projet.



**ECOS Nord**  
*Évaluation-orientation de la COopération Scientifique*  
*Programme de coopération et de*  
*Partenariat universitaire et scientifique*  
*France - Amérique Latine (Colombie - Mexique - Pérou - Venezuela)*  
*MEAE - MESRI*



13. **Durée des actions retenues** : 3 ans. Les missions et les stages sont attribués chaque année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) dans la limite du budget annuel de fonctionnement courant et ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre. Les missions de l'équipe française sont gérées par le secrétariat du Comité scientifique français (à travers un financement de l'Ambassade de France) ; les missions de l'équipe péruvienne sont financées par PROCIENCIA.
14. Un même projet peut être présenté en coopération avec deux équipes relevant des trois autres pays du programme ECOS Nord, à savoir la Colombie, le Mexique ou le Venezuela, ou des pays du programme ECOS Sud (l'Argentine, le Chili ou l'Uruguay). Dans ce cas, les porteur(e)s français(es) du projet répondent à l'appel à projets des pays concernés et indiquent dans chaque dossier qu'il s'agit d'un projet tripartite.
15. **Nature des soutiens attribués dans le cadre du programme ECOS Nord** : missions pour des chercheur(e)s confirmé(e)s en activité et inscrit(e)s dans le projet initial (minimum 7 jours, maximum 15 jours) ; stages pour des doctorant(e)s français(es) et des étudiant(e)s péruvien(ne)s inscrit(e)s en master ou doctorat (minimum 15 jours, maximum 60 jours). ECOS Nord assure le coût du séjour au Pérou et le coût du transport jusqu'au lieu de la mission au Pérou pour les chercheur(e)s et doctorant(e)s français(es) ; réciproquement, le CONCYTEC, à travers son opérateur PROCIENCIA, assure le coût du séjour en France et le coût du transport (dont assurance voyage) jusqu'au lieu de la mission en France pour les chercheur(e)s et doctorant(e)s ou étudiant(e)s de master péruvien(ne)s.
16. Une même personne ne peut pas voyager deux fois la même année, sur le même projet. Par ailleurs, une même personne ne peut pas être inscrite sur deux ou plusieurs projets ECOS Nord avec le même pays.
17. Les moyens attribués sont notifiés au début de chacune des trois années du projet. Les demandes de moyens doivent être justifiées de façon précise. À titre indicatif, les projets retenus ont bénéficié jusqu'à présent de deux missions, une junior et une senior, dans les deux sens, chaque année.



**ECOS Nord**  
*Évaluation-orientation de la COopération Scientifique*  
*Programme de coopération et de*  
*Partenariat universitaire et scientifique*  
*France - Amérique Latine (Colombie – Mexique – Pérou – Venezuela)*  
*MEAE - MESRI*



18. Les moyens apportés par le présent programme sont destinés à favoriser la mobilité de chercheur(e)s et de doctorant(e)s. Le financement des recherches proprement dites ainsi que celui des bourses doctorales relèvent d'autres institutions.
19. Il appartient aux chercheur(e)s français(es), notamment aux responsables de projets, de prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer **la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle**. Les responsables de projets sont invité(e)s à lire attentivement le document-ci-joint relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.
- Les projets soumis à cet appel à candidature peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>
20. Les porteur(e)s de projets retenus devront mentionner le soutien du programme ECOS Nord/ CONCYTEC sur toute publication liée au projet, ainsi que sur tous les supports (papier, affiches, film, vidéo...), y compris les résumés (abstracts) produits lors de congrès. Les porteur(e)s de projets retenus seront également invité(e)s à prendre l'attache du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Pérou, avant chaque mission au Pérou (Sophie LEBAN, Attachée de coopération universitaire et scientifique, [sophie.leban@diplomatie.gouv.fr](mailto:sophie.leban@diplomatie.gouv.fr)), afin d'échanger sur les actions réalisées en partenariat avec l'établissement péruvien.
21. Nous vous invitons à consulter le site Internet du partenaire institutionnel péruvien: <https://www.prociencia.gob.pe> et le site du comité ECOS NORD <https://www.univ-spn.fr/ecos-nord/>, ainsi que le site de l'ambassade de France au Pérou sur la coopération universitaire et scientifique : <https://acuerdosuniversitariosconfrancia.pe>